

TARIFICATION DE LA RESTAURATION ET DE L'HÉBERGEMENT SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS POUR 2026

**Cinquième commission : Affaires
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE
du 11 juillet 2025**

**DELIBERATION
N° 2025-07-11-81**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 11 juillet 2025 à 15h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L213-2, en vertu duquel le Département assure la restauration et l'hébergement dans les collèges dont il a la charge, ainsi que son article R531-52 relatif à la fixation des tarifs de la restauration scolaire dans les collèges pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant que le forfait interne-externe au collège « Les Salières » à Saint-Martin-de-Ré est calculé sur la base du tarif internat du lycée « Saint-Exupéry » à La Rochelle fixé par la Région Nouvelle-Aquitaine selon l'article 4 de la convention,

Considérant qu'il est proposé une revalorisation moyenne de 3 % des tarifs de la restauration afin de garantir une qualité de restauration pour un coût moyen raisonnable en prenant en compte les normes en vigueur et en limitant l'impact sur le budget des familles,

Considérant qu'une partie des recettes des convives (élèves et adultes) est reversée au budget départemental afin de participer à la rémunération des personnels adjoints techniques des établissements d'enseignement affectés au service de restauration et d'hébergement et de prendre en charge les dépenses de réparation et d'acquisition de matériel de cuisine au titre du Fonds Commun du Service d'Hébergement (FCSH),

Considérant l'avis favorable de la 5^{ème} Commission du 27 juin 2025,

DECIDE:

1°) de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement 2026 tels que figurant en annexe 1,

2°) de maintenir :

- les taux de participation des usagers aux charges communes, figurant en annexe 2, entre 14 et 25 % pour la demi-pension et limité à 35 % pour l'internat,

- les taux du Fonds des usagers (élèves et adultes) à la Rémunération des Personnels de restauration et d'Internat (FRPI, ex FARPI) à 22,5 % et à la cotisation du FCSH à 1,5 %,

3°) de déterminer, qu'en cas de remise d'ordre, le montant du repas à prendre en compte doit être arrondi au centime d'euro inférieur sur la base de 70, 105, 140 ou 180 jours selon le nombre de services hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,

Catherine DESPREZ

**RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES PUBLICS DE CHARENTE-MARITIME
FIXATION DES TARIFS POUR 2026**

Annexe 1

Elèves	Tarif au forfait	Tarif unitaire
Forfait demi-pensionnaire sur 5 jours (base 180 jours/an)	529,20 €	2,94 €
Forfait demi-pensionnaire sur 4 jours (base 140 jours/an)	484,40 €	3,46 €
Forfait demi-pensionnaire sur 3 jours (base 105 jours/an)	363,30 €	3,46 €
Forfait demi-pensionnaire sur 2 jours (base 70 jours/an)	242,20 €	3,46 €
Forfait internat sur 5 jours	1 466,00 €	
Forfait interne-externe (sauf Saint-Martin-de-Ré)	935,00 €	
Elève demi-pensionnaire au ticket		3,46 €
Elève externe		4,35 €
Elève CM2		3,46 €

Personnels Etat et Départementaux affectés dans l'établissement	Tarif 2026
Cat C ou IM < à 394, personnel non titulaire, stagiaire élève...	3,50 €
Cat B ou IM entre 394 et 490	4,35 €
Cat A ou IM > à 490	5,00 €

Autres tarifs commensaux	Tarif 2026
Personnel Etat et Département hors établissement (toutes catégories confondues)	8,00 €
Hôte de passage (personne extérieure)	8,00 €

Fourniture repas aux élèves des écoles primaires	Tarif 2026
Montlieu-la-Garde - La Fontaine	2,94 €
Saint-Aigulin - Bernard Roussillon	2,94 €
Saint-Genis-de-Saintonge - Maurice Chastang (accueil)	3,46 €

Autres	Tarif 2026
Nuitée	15,00 €
Petit Déjeuner	1,10 €

RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES
PARTICIPATION AUX CHARGES COMMUNES 2026

Annexe 2

Ville	Collèges	DEMI PENSIONNAIRES		COMMENSAUX		INTERNAT		REPAS LIVRES	
		2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
AIGREFEUILLE D'AUNIS	André Dulin	19%	19%	19%	19%				
ARCHIAC	Arlette Guirado	20%	20%	20%	20%				
AULNAY	L'Ouche des Carmes	19%	19%	19%	19%				
AYTRE	de l'Atlantique	clés	clés	clés	clés				
BURIE	Beauregard	16%	16%	16%	16%				
LE CHÂTEAU D'OLERON	Aliénor d'Aquitaine	15%	15%	15%	15%				
CHATELAILLON PLAGES	André Malraux	19%	19%	19%	19%				
COURCON	Jean Monnet	14%	14%	14%	14%				
COZES	Les Vieilles Vignes	16%	16%	18%	18%				
DOMPIERRE SUR MER	Marc Chagall	14%	14%	14%	14%				
GEMOZAC	Jules Ferry	16%	16%	16%	16%				
LA JARRIE	Françoise Dolto	17%	17%	18%	18%				
JONZAC	Léopold Dussaigne	20%	20%	25%	25%				
LOULAY	de La Trézence	17%	17%	17%	17%				
MARANS	Maurice Calmel	18%	18%	18%	18%				
MARENNES-HIERS-BROUAGE	Jean Hay	18%	18%	18%	18%				
MATHA	Marc Jeanjean	20%	20%	20%	20%				
MIRAMBEAU	Didier Daurat	19%	19%	22%	22%				
MONTENDRE	Samuel Dumenieu	18%	18%	20%	20%				
MONTGUYON	De la Tour	19%	19%	19%	19%				
MONTLIEU LA GARDE	La Fontaine	18%	18%	18%	18%			18%	18%
ROCHEFORT	Edouard Grimaux	16%	16%	16%	16%				
ROCHEFORT	Pierre Loti	16%	16%	21%	21%	30%	30%		
ROCHEFORT	La Fayette	16%	16%	25%	25%	28%	28%		
LA ROCHELLE	Beauregard	18%	18%	18%	18%				
LA ROCHELLE	Albert Camus	18%	18%	22%	22%				
LA ROCHELLE	Fabre d'Eglantine	15%	15%	22%	22%				
LA ROCHELLE	Eugène Fromentin	19%	19%	19%	19%				
LA ROCHELLE	Jean Guiton	16%	16%	21%	21%				
LA ROCHELLE	Pierre Mendès France	17%	17%	17%	17%				
LA ROCHELLE	Samuel de Missy	18%	18%	18%	18%				
ROYAN	Henri Dunant	18%	18%	18%	18%				
ROYAN	Emile Zola	22%	22%	22%	22%				
SAINT AGNANT	Jean Monnet	18%	18%	22%	22%				
SAINT AIGULIN	Bernard Roussillon	20%	20%	20%	20%			20%	20%
SAINT GENIS DE SAINTONGE	Maurice Chastang	19%	19%	22%	22%			19%	19%
SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Raymond Bouyer	21%	21%	21%	21%				
SAINT MARTIN DE RE	Les Salières	18%	18%	18%	18%	35%	35%		
SAINT PIERRE D'OLERON	Perthuis d'Antioche	clés	clés	clés	clés				
SAINT PORCHAIRE	Fontbruant	16%	16%	17%	17%				
SAINT SAVINIEN	Robert Cellerier	18%	18%	18%	18%				
SAINTE	Agrippa d'Aubigné	18%	18%	25%	25%				
SAINTE	René Caillié	16%	16%	21%	21%	35%	35%		
SAINTE	Edgar Quinet	17%	17%	25%	25%				
SAUJON	André Albert	18%	18%	18%	18%				
TONNAY-BOUTONNE	Marcel Pagnol	15%	15%	15%	15%				
TONNAY-CHARENTE	Joliot Curie	18%	18%	18%	18%				
LA TREMBLADE	Fernand Garandeau	18%	18%	18%	18%				
	Moyenne	17,63%	17,63%	19,17%	19,17%	32,00%	32,00%	19,00%	19,00%

PONS	Emile Combes	CITE SCOLAIRE : Restauration gérée par le lycée
SAINT JEAN D'ANGELY	Georges Texier	
SURGERES	Hélène de Fonsèque	